# **JE FAIS UN DON**



MON DON	MES COORDONNEES*			
Je souhaite soutenir la Fondation Jean- Jacques Laffont – TSE en faisant un don de :	Je suis : □ Un particulier □ Une entreprise			
□ 50 € □ 100 € □ 250 € □ 500 €  Autre montant :€  Informations sur les déductions fiscales en page 2.	Entreprise :  N°SIRET :  Nom :  Prénom :			
	Adresse:			
□ Je donne libre choix de l'affectation de ce				
don à la Fondation	CP: Ville:			
ou	Pays:			
la abaiaia d'affactar man dan à .	Email:			
Je choisis d'affecter mon don à :				
□ La recherche  (Je soutiens les activités de recherche : centres de recherche thématique, projets d'échanges internationaux)  □ L'enseignement  (Je soutiens les projets de l'école : bourses d'excellence, bourses Jean-Jacques Laffont, bourses de mobilité, programme d'innovation pédagogique)  □ L'infrastructure et l'équipement du Campus  (Je contribue à l'équipement du nouveau bâtiment, et notamment des laboratoires de recherche)	Tél:  Je donne en tant que:  □ Diplômé □ Ami de TSE □ Autre  □ Étudiant □ Parents d'élève  Promo (si diplômé):  Nom, prénom et promo de l'étudiant (si parents d'élève):			
□ Je ne souhaite pas que mon nom figure dans la liste des donateurs publiée dans le rapport annuel de la Fondation ou dans tout autre document de communication.	MON PAIEMENT  □ Je fais un don en ligne :  www.tse-fr.eu/fr/campagne			
Je souhaite recevoir des informations sur :  □ Les donations et legs □ Les dons réguliers	□ <b>Par chèque</b> libellé à l'ordre de « Fondation Jean-Jacques Laffont – TSE », à envoyer accompagné de ce bulletin à :			
□ Je souhaite recevoir des nouvelles de TSE (ex : abonnement TSE Mag).	Fondation Jean-Jacques Laffont – TSE Service Relations donateurs 1 Esplanade de l'Université			
□ Je suis un ancien élève et je ne souhaite pas que la Fondation communique mes coordonnées au TSE Alumni Network.	31000 Toulouse - France  □ Par virement bancaire (nous contacter)			
	La Fondation vous fera parvenir un reçu fiscal dès réception de votre don.			
Joindre un message à mon don (n'hésitez pas à nous indiquer ici si vous souhaitez affecter votre don spécifiquement à l'IAST ou à un autre projet) :				

<sup>\*</sup> Les données recueillies vous concernant sont nécessaires au traitement de votre don et à l'émission de votre reçu fiscal. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifié en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer sur simple demande écrite à la Fondation.

# **AVANTAGES FISCAUX**

La Fondation Jean-Jacques Laffont – TSE est une fondation de coopération scientifique qui poursuit une mission d'intérêt général à but non lucratif. A ce titre, les dons effectués en sa faveur sont éligibles aux réductions d'impôts.

### **EN FRANCE**

## Vous êtes un particulier :

#### Impôt sur le revenu (IR)

66% de votre don est déductible du montant de l'impôt sur le revenu, dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Si le montant dépasse cette limite, vous pouvez reporter l'excédent sur les 5 années suivantes.

En 2019, les avantages fiscaux sont maintenus dans le cadre du passage au prélèvement à la source.

#### Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)

Si vous êtes imposable au titre de l'IFI, 75% de votre don à la Fondation est immédiatement déductible de votre IFI, dans la limite de 50 000€.

#### Vous êtes une société :

#### Impôt sur les sociétés (IS)

Votre don est déductible à hauteur de 60% du montant du don, dans la limite de 10 000€ ou de 0.5% du chiffre d'affaires annuel (HT) lorsque ce dernier est plus élevé. Si le montant du don excède ce plafond, vous pouvez reporter l'avantage fiscal sur les 5 exercices suivant celui du don.

Pour les dons effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2020 :

Votre don est déductible à hauteur de 60% du montant du don lorsque les dons annuels effectués n'excèdent pas 2 000 000€. Le pourcentage passe à 40% pour la fraction de don au-delà.

Votre entreprise pourra bénéficier de ces avantages quel que soit son chiffre d'affaires (HT) jusqu'à 20 000 € de dons, et dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires HT, au-delà de 20 000 € de dons. Un report est toujours possible sur les 5 exercices suivants.

Don	Coût net après réduction IR (66%)	Coût net après réduction IFI (75%)	Coût net après réduction IS (60%)	Coût net après réduction IS (40%)
50 €	17 €	12.50€	20€	30€
100 €	34 €	25€	40 €	60€
500 €	170 €	125€	200€	300€
1500 €	510 €	375 €	600€	900€

# **RESIDENTS EUROPEENS**

Depuis octobre 2017, la Fondation Jean-Jacques Laffont est agréée par la Fondation de France pour bénéficier du dispositif mis en œuvre par le réseau **Transnational Giving Europe** (TGE). Avec l'appui d'institutions philanthropiques réparties dans 19 pays européens, ce réseau permet de faciliter les dons transnationaux. Pour plus d'information <u>contactez-nous</u>.

# **RESIDENTS AMERICAINS**

American Friends of TSE, une structure accréditée 501 (c) 3 accompagne la levée de fonds de la Fondation Jean-Jacques Laffont outre-Atlantique. Pour faire un don depuis les États-Unis, consultez la page dédiée : <a href="https://www.tse-fr.eu/aftse">https://www.tse-fr.eu/aftse</a>

Pour plus d'informations, contactez : campaign@tse-fr.eu +33 (0) 5 67 73 27